

**LIEU**

Bamako

**DATE**

10 décembre 2021

## Le HCR au Mali organise le retour volontaire de 164 réfugiés vers la Côte d'Ivoire

***Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés au Mali, en collaboration avec le Gouvernement malien, a organisé le rapatriement volontaire de 164 réfugiés ivoiriens, composés de 31 ménages, vers la Côte d'Ivoire. Cette opération de rapatriement est la troisième effectuée en 2021.***

Ils sont 164 réfugiés ivoiriens, soit 31 ménages à prendre le départ ce jeudi, 9 décembre 2021, de la région de de Sikasso vers la Côte d'Ivoire, conformément à leur volonté de retourner au pays d'origine après des années d'asile passées au Mali.

Les préparatifs de l'opération ont démarré à Bamako où vivait la grande majorité des réfugiés concernés et se sont poursuivis à Sikasso, région frontalière avec la Côte d'Ivoire, où tous les réfugiés se sont rassemblés pour prendre ensemble le départ.

Arrivés au Mali, il y a plus d'une décennie pour la plupart, à la suite de la violence et de la persécution, ces réfugiés ivoiriens ont bénéficié, en plus de l'assistance et de la protection du HCR, de la solidarité et de l'hospitalité maliennes tout au long de leur séjour au Mali.

*« À mon arrivée, je me suis facilement intégré dans la société sans difficulté où j'ai vécu en parfaite harmonie avec les communautés d'accueil », a dit M. Noumankan, chef de ménage âgé d'une cinquantaine d'année. « Je me suis même marié à une femme malienne. Tout cela prouve, à mon avis, la solidarité et l'hospitalité du peuple malien, » a-t-il ajouté.*

Il convient de noter qu'en septembre 2021, une réunion régionale entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et ceux des pays d'accueil des réfugiés ivoiriens, dont le Mali, a eu lieu pour souligner l'importance d'accélérer le rapatriement volontaire et de soutenir un statut légal alternatif pour ceux qui choisissent de rester dans leur pays d'asile. À l'issue de cette réunion, une déclaration conjointe a été signée afin de prononcer la clause de cessation du statut des réfugiés ivoiriens. Cette clause entre en vigueur dès le 01 juillet 2022.

Une clause de cessation est une déclaration signée par les pays d'asile et le pays d'origine des réfugiés, appelant à mettre fin à leur statut de réfugié lorsque les circonstances à la suite desquelles ils ont été reconnus comme réfugiés ont cessé d'exister.

De son côté, pendant l'ouverture de sa 72<sup>e</sup> session annuelle du Comité exécutif, tenue en octobre 2021, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, a recommandé cette décision, à la lumière des « *changements fondamentaux et durables en Côte d'Ivoire* ».

**LIEU**

Bamako

**DATE**

10 décembre 2021

Dans ce sens, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés a organisé une série de séances de sensibilisation auprès des réfugiés ivoiriens vivant au Mali sur les solutions durables, dans le but de leur permettre de prendre librement des décisions éclairées avant le 30 juin 2022.

Ces séances de sensibilisation sur la clause de cessation ont suscité chez plusieurs réfugiés ivoiriens un grand engouement pour le retour volontaire au pays, d'où la taille de ce dernier convoi.

*« Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire nous a rassurés de la réintégration paisible et durable de ces réfugiés dans le tissu socioéconomique, dans un environnement pacifique, » a affirmé M. Buti Kale, Représentant du HCR au Mali, « le retour volontaire des réfugiés nous rappelle la quête essentielle de retrouver les siens après un certain temps, et cette Journée des droits de l'homme est la parfaite occasion pour réaffirmer que retourner chez soi demeure un droit humain fondamental », a-t-il ajouté.*

Le rapatriement volontaire, ou librement consenti, est l'une des trois solutions durables en plus de l'intégration locale et de la réinstallation dans un pays tiers, offertes aux réfugiés. Il est mis en œuvre une fois que les conditions de sécurité et de dignité sont réunies et nécessite de l'accompagnement fort du pays d'asile, du pays d'origine et du HCR. En outre, l'engagement du pays d'origine et le soutien continu de la communauté internationale sont indispensables pour aider à la réintégration de ceux qui prennent la décision courageuse de rentrer au pays et se reconstruire un avenir dans un environnement stable.

Par ailleurs, le HCR prévoit bientôt une mission « Go & See » en Côte d'Ivoire avec les leaders communautaires des réfugiés ivoiriens toujours au Mali, afin de leur mettre l'eau à la bouche et les aider dans leur prise de décision.

**CONTACTS MEDIAS**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

- Chadi Ouanes : +223 75 99 72 47 ; [ouanes@unhcr.org](mailto:ouanes@unhcr.org)
- Mahamadou Diallo : +223 79 34 00 41 [dialmah@unhcr.org](mailto:dialmah@unhcr.org)
- Aissata Konate : +223 78 505 385 ; [konate@unhcr.org](mailto:konate@unhcr.org)